

APPEL À PARTENARIATS

Le Syndrome de Bonnard Premier semestre 2026, Ile-de-France

Pour le premier semestre 2026, le Frac Île-de-France développe *Le Syndrome de Bonnard*, un programme qui se déploie dans ses murs (au Plateau et aux Réserves) et s'ouvre à de nouveaux partenaires hors les murs sur tout le territoire de l'Île-de-France. Cet appel à partenariats a vocation à faire connaître ce programme et les modalités pour s'y associer.



Maria Corvocane, *Mimic You OD*, 2019, collection Frac Île-de-France © Maria Corvocane

La programmation hors les murs et le projet territorial du Frac Île-de-France

La diffusion de la collection s'établit dans une multiplicité de lieux partenaires sur le territoire francilien, mais aussi en France et à l'étranger, tant dans des lieux de patrimoine, dans le secteur associatif, dans l'espace public en partenariat avec les collectivités locales, dans des lieux institutionnels non consacrés aux arts plastiques, que dans le milieu scolaire pour une rencontre directe avec les œuvres notamment avec la participation active des artistes.

Le projet territorial mis en place depuis 2024

mêle chaque année les œuvres de la collection à d'autres œuvres d'artistes invités autour d'une thématique interprétée, suivant les contextes, par les commissaires invité(e)s sur l'ensemble du territoire francilien. À l'image d'un *spin-off* ou d'un *préquel* de série, dont l'épisode pilote est une exposition collective dans les lieux d'exposition du Frac au Plateau (Paris 19^e arr.) et aux Réserves (Romainville), la programmation hors les murs multiplie les facettes de ce projet artistique sous des regards différents. Tous les types de collaborations sont possibles, et leurs modèles économiques aussi : expositions collectives ou monographiques, nouvelles productions, conférences, performances, projections, événements, ou encore résidences, installations et organisation de workshop & d'ateliers, la diversité de l'art contemporain est ici amenée à se déployer.

Retour sur les éditions précédentes : En 2024, le Frac déployait 8 projets au sein du programme *Vieilles coques & jeunes récifs* puis en 2025, *Berserk & Pyrrhia. Art contemporain et art médiéval*, à travers 13 projets dans l'ensemble de la région.

Le Frac Île-de-France

Le Fonds régional d'art contemporain Île-de-France mène un projet essentiel de soutien à la création artistique contemporaine à travers l'enrichissement et la diffusion de sa collection (2200 œuvres), une programmation d'expositions et d'événements ainsi que des actions de médiation à destination de tous les publics.

Toute la programmation se veut une histoire partagée et polyphonique, co-construite avec les équipes, les artistes, les partenaires et les publics, basée sur leurs usages, la mise en commun et le respect des ressources.

Financé par la Région Ile-de-France, l'État et la Ville de Paris, le Frac Ile-de-France est un organisme associé de la Région Île-de-France, régi par la loi relative à la liberté de création de 2016, et par les décrets et arrêté de 2017 relatifs au label Frac.

Il est membre des réseaux Platform, TRAM, le Grand Belleville et BLA!

2026 : Le Syndrome de Bonnard

Pour cette année 2026, le Frac Île-de-France invite Le Bureau/, collectif curatorial, à présenter *Le Syndrome de Bonnard* à partir de la mi-février au Plateau et aux Réserves.

Le Syndrome de Bonnard

On rapporte l'anecdote selon laquelle le peintre Pierre Bonnard (1867-1947), à la fin de sa vie et à plusieurs reprises, aurait tenté de repeindre subrepticement certains détails de ses toiles. Il fut même arrêté par un gardien du Musée du Luxembourg, alors qu'il retouchait une minuscule feuille d'arbre d'un de ses tableaux de jeunesse. Le peintre autrichien Oskar Kokoschka aurait été pris de la même manière en flagrant délit et accusé de « vandalisme » sur une de ses propres toiles. Dans ce cas extrême se confrontent alors deux légitimités : d'un côté le musée qui garantit la conservation de l'œuvre acquise et son inscription dans une collection patrimoniale et un récit historique ; de l'autre, le parcours individuel de l'artiste et la délimitation d'un corpus qu'il définit lui-même à travers ce que l'historien Jean-Marc Poinot a appelé les "récits autorisés".

Dix ans après avoir réalisé une première exposition ("Le Syndrome de Bonnard", Villa du Parc Annemasse, avril-mai 2014) le Bureau/ joue le jeu de la reprise et poursuit sa réflexion sur l'impermanence d'une œuvre d'art dans le temps à partir de la collection du Frac Ile-de-France. Quel serait le destin possible d'une pièce qu'un artiste souhaiterait exclure ou repenser au sein de son œuvre ? Comment les tâtonnements de la pratique d'atelier peuvent-ils être réexaminés par l'artiste après l'acquisition ? Comment certaines œuvres peuvent-elles sans cesse être rejouées, réactivées et actualisées ? Que dire du changement de perception d'une œuvre à la lumière de l'évolution de notre contexte politique, social et environnemental ?

Dans une perspective contemporaine, le bonnardisme n'est pas seulement un rapport obsessionnel au travail ou à une recherche sans fin, ce sont aussi les changements qui surviennent dans les récits : changement de cap d'une pratique, évolution de la société qui transforme le regard que l'on porte sur les œuvres, impermanence de l'œuvre elle-même qu'il s'agisse des matériaux qui la composent ou bien des nouvelles interprétations qui peuvent être activées dans le cadre d'œuvres immatérielles. C'est encore le rapport de collaboration ou de force qui lie l'artiste et l'institution, noué autour d'une œuvre produite et acquise à des moments spécifiques, et des décisions (montrer ou non, restaurer, modifier, etc.) qu'il faut parfois prendre pour respecter les intentions et les missions de chaque partie.

Déployée sur les deux sites du Frac, l'exposition souligne leurs fonctions propres : au Plateau, historiquement dédié à la production, seront mis en lumière les trajectoires d'artistes et leur rapport au temps et au contexte sociétal ; aux Réserves, lieu de préservation de la collection, les questions inhérentes à la matérialité des œuvres et au rôle de l'institution seront au cœur de l'exposition.

Quels partenariats ? Quelles modalités ?

Les pistes de réflexion à imaginer ensemble s'articulent autour de plusieurs axes :

- Comment cohabitent les différents récits autour des œuvres d'art ?
- Quels types de changements de trajectoire peut-on observer dans les pratiques des artistes ?
- Quelles sont les relations qu'entretiennent artistes et institutions après l'acquisition d'œuvres ?
- Quels types d'évolutions peuvent subir les œuvres elles-mêmes au fil du temps ?
- Comment le contexte plus général (sociétal, politique, environnemental) peut-il affecter notre perception des œuvres ?

Les partenariats peuvent s'incarner de différentes manières :

- Emprunt d'une ou plusieurs œuvres de la collection du Frac.
- Prise en charge et conception du projet par le partenaire (possibilité d'un projet déjà existant qui résonne avec le projet).
- Prise en charge du projet par le partenaire avec une conception curatoriale par le Frac dans les axes de développement du projet territorial.
- Co-construction curatoriale et budgétaire du projet avec le Frac.

Tout projet inscrit dans le programme intègre la communication mise en place par le Frac, déclinée à travers ses outils *print*, ses réseaux sociaux, sa newsletter et son plan media.

Conditions requises au partenariat :

- Articuler le projet autour d'une œuvre ou d'un artiste de la collection
- Entrer en résonnance avec le thème

Pour découvrir les œuvres de la collection du Frac Île-de-France à partir de laquelle concevoir ces projets : <https://www.navigart.fr/fracidf/artworks>

Le Frac Île-de-France sélectionnera des partenaires pour leur cohérence artistique avec la problématique développée du programme Le Syndrome de Bonnard, la diversité des formats proposés, leur viabilité budgétaire et la recherche d'une équitable répartition sur le territoire francilien.

Comment répondre à l'appel à partenariats ?

Prenez contact dès maintenant avec le Frac Ile-de-France avec une présentation intégrant autant que possible :

- Le **nom**, la **nature** de la structure et ainsi que votre **territoire** d'ancrage et d'action.
- Quelques lignes sur le **propos artistique** envisagé ou le cadre de votre programmation justifiant l'inscription dans la thématique du projet territorial 2025.
- Le **type d'action** : exposition, événement, conférence, résidence, installation, ...
- Les **dates** de programmation souhaitées.
- Des premiers éléments sur **l'espace** d'exposition ou le **lieu** de programmation.
- Les **autres partenaires** du projet, le cas échéant.
- Premières indications **budgétaires** pour co-construire le projet.

Date limite de prise de contact :
lundi 22 septembre 2025

**Pour toutes questions
merci de vous adresser à :**

Rémi Enguehard
Chargé de diffusion
et de programmation hors-les-murs
Frac Île-de-France
43 rue de la commune de Paris
93230 Romainville
renguehard@fraciledefrance.com
01 76 21 13 37



Gaëlle Choisne, *Do you like my black ass or the black Artemis d'Epheus*, 2018, collection Frac Île-de-France © Adagp, Paris, 2025